

2 RUE DE VIENNE
67300 SCHILTIGHEIM

Dossier suivi par : ZIMMERMANN Nathalie
Téléphone :
Fax :
IBAN/BIC : FR76 3006 6101 4100 0103 1030 312/CMCIFRPP
Dénomination Banque : CIC PARIS PRONY
SIRET : 30540504501858 NAF : 8559A
N° TVA : FR95305405045

REDUCIO
5 RUE DU TALUS
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
France

REDUCIO
5 RUE DU TALUS
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
France

Etablissements privés d'enseignement professionnel, d'enseignement à distance et de formation de dirigeants d'entreprises. Siège social : 46, avenue de Villiers - 75847 - Paris Cedex 17 - Association loi 1901 - N° de déclaration d'activité 11.75.00916.75 auprès de la préfecture de la région Ile de France - SIRET : 30540504500017

Vos références	BC-204153
Code client	500551518
Commande N°	OC202306144110
Date	29/06/2023
N° intracom TVA	

(P)laces, (H)eures session, (J)ours, (U)nités

Désignation	Qté	U O	PU.HT	Mt Remise	MT H.T	TVA	MT TTC
Enseignement : IPTM09 - Déclarant en Douane et conseil (DDC) - IPTM3B520002 (Inter) du 09/10/2023 au 20/09/2024, durée : 420h. - lieu : AFTRAL ISTEI FC Strasbourg 67300 SCHILTIGHEIM.							
> SCANDELLA Yannick (Total heures de présence : 308h) PEC n° BC-204153 - ref. : 803869311 - Période facturée du 01/04/2024 au 30/06/2024	105	H	15,00	0,00	1 575,00	111 315,00	1 890,00
Total ... EURO					1 575,00	315,00	1 890,00

- Impute s/conv°	0,00
- Avance versée	0,00
Net à Payer	1 890,00 €

> Cette facture constitue un co-financement d'une prestation réalisée au bénéfice de la sté LILLY FRANCE SA - ZA CENTRE DE PRODUCTION 2 RUE DU COLONEL LILLY BP 70419 FERGERSHEIM 67640 FERGERSHEIM - Siret 60984915300042

TVA exigible sur les encaissements		
C	Taux	Montant
111	20 %	315,00

Conformément aux art. L441-3 modifié par la loi 2001-40 du 15 mai 2001 et L441-6 modifié par la loi 2008-776 du 4 août 2008 du Code de Commerce, il est précisé qu'au-delà d'un délai de 30 jours, un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal sera appliqué au montant de la facture restant dû. En outre, conformément au Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement exigible en cas de retard de paiement est fixé à 40€.

REGLEMENT A ADRESSER A:

AFTRAL
PÔLE CLIENT NATIONAL
46 AVENUE DE VILLIERS
75017 PARIS

Cond° paiement	à adresser à :	Papillon détachable à joindre à votre règlement		
Virement Immédiat	AFTRAL FC AV DU GENERAL DE GAULLE BP 72 54140 JARVILLE LA MALGRANGE	N° compte	N° facture/ Ref cde	Net à payer
Date d'échéance		500551518	1459400031	1 890,00 €
15/07/2024		29/06/2023	OC202306144110	